

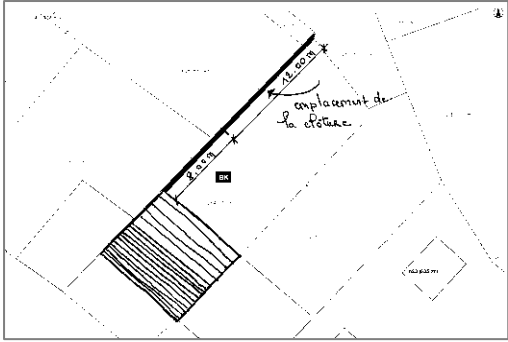

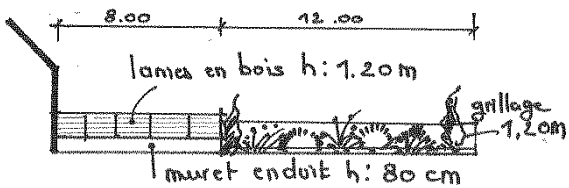


DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX		CLOTURE ET PORTAIL
Délai d’instruction du dossier complet : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 mois · 2 mois en périmètre des Monuments Historiques 		
CONSTITUTION DU DOSSIER (1 exemplaires en cas de dépôt papier)		
1-FORMULAIRE	<p style="text-align: center;"><u>CERFA N° 13703*11 (maison individuelle)</u> http://www.service-public.fr</p> <p>Rubriques 1, 2 et 3 – identité du déclarant ( et/ou mail conseillés), terrain</p> <p>Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet</p> <p>Rubrique 6 – dater et signer</p>	<p style="text-align: center;"><u>CERFA N° 13404*11 (autres constructions)</u> http://www.service-public.fr</p> <p>Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant ( et /ou mail conseillés), terrain</p> <p>Rubriques 5.1 – indiquer la description du projet</p> <p>Rubrique 8 – dater et signer</p>
	2-PIECES A FOURNIR	<p>2-1 PLAN DE SITUATION</p> <p>Extrait Plan de ville ou carte IGN</p> <p>Site utile : https://www.brest.fr dans l’onglet « logement », sélectionnez « cartographie », sélectionner le thème « cadastre » et renseigner votre adresse ou votre numéro de parcelle.</p>

2- PIECES A FOURNIR	2-2- PLAN DE MASSE sur un extrait cadastral (www.cadastre.gouv.fr ou cartographie de https://www.brest.fr), indiquer l'emplacement de la clôture sur les limites de la ou des propriétés concernées.	
	2-3-PHOTO(S) DE L'EXISTANT	
	2-4-LE PROJET Descriptif indiquant la hauteur des différents éléments de la clôture et/ou du portail, des matériaux et des teintes Croquis du projet à l'échelle, côté en hauteur, longueur et largeur En cas de clôture servant de soutènement : coupe en travers avec indication de la hauteur du terrain naturel.	Clôture composée d'un muret (rehausse de l'existant) de 80 cm surmonté d'un dispositif opaque de lames en bois (teinte naturelle) sur un linéaire de 8 m et d'une hauteur de 1,20m. Au-delà le muret existant est maintenu, sur 12m, il est surmonté d'un grillage. 

Le service urbanisme est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité règlementaire et/ou architecturale de votre projet

Contact : urbanisme@mairie-guipavas.fr / 02 98 42 71 10